



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 26 AVRIL 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kevin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

7.2. Objet : Motion en soutien au Domaine provincial de Chevetogne

Le Conseil,

Considérant la réforme budgétaire décidée par le Collège Provincial de NAMUR ;

Considérant que le Collège provincial de Namur exige du Domaine provincial de Chevetogne des économies à savoir, sur un coût net actuel de 4,2 millions d'euros à charge de la Province :

- 400.000,00 euros la première année ;
- 800.000,00 euros la deuxième ;
- et enfin 1,2 million d'euros chaque année à partir de la troisième année.

Considérant que le coût net annuel du Domaine provincial de Chevetogne (4,2 millions d'euros après recettes propres de 2,2 millions par an) représente 3,5% du budget provincial global de 150.000.000,00 d'euros ;

Considérant que le Domaine provincial de Chevetogne a proposé un nouveau système de tarification prévoyant de légères hausses qui impacteraient essentiellement les touristes étrangers à la Province de NAMUR (que cette dernière a refusé) ;

Considérant que le Domaine provincial de Chevetogne apporte chaque année à quatre cent mille visiteurs, dont 50 % de Namurois, un loisir de qualité pour un prix qui reste le plus démocratique du marché ;

Considérant que selon les principes de l'édu-tainment (éducation-amusement), le Domaine provincial de Chevetogne enseigne à 400.000 personnes par an, dont 200.000 enfants, le vivre ensemble, la société plurielle, la biodiversité, l'intergénérationnalité et la nécessaire prise en compte des loisirs de nos aînés et des plus faibles ;

Considérant qu'avec une gestion raisonnée de ses cours d'eau et de ses zones humides, le Domaine provincial de Chevetogne retient, régule, stocke, épure et permet l'infiltration de millions de litres d'eau sur notre territoire et que les zones humides agissent comme bassins d'orage et atténuent les intermédiaires de crues ;

Considérant qu'avec son éolienne et ses panneaux photovoltaïques, le Domaine provincial de Chevetogne produit 40% de son électricité, que des projets sont en cours pour garantir, dans un délai de quatre ans, une autosuffisance totale et verte pour les besoins du parc et, dans un délai de huit ans, pour les véhicules qui s'y rendront et qui pourront se recharger à l'électricité issus de panneaux photovoltaïques ;

Considérant qu'entre 75 personnes (en hiver) et 120 personnes (en été) travaillent au Domaine provincial de Chevetogne ;

Considérant que le Domaine provincial de Chevetogne fait vivre un grand nombre de familles qui injectent elles-mêmes de l'argent dans l'économie de la zone et retournent une part de leur salaire à l'Etat en impôt sur le revenu ;

Considérant qu'une partie des 40 % de la masse salariale de 5.000.000,00 euros (soit 2.000.000,00 euros) retourne vers le Fond des Provinces; c'est-à-dire que le travailleur du domaine rend une part de son salaire à son employeur ;

Considérant que le Domaine provincial de Chevetogne est un acteur public incontournable du développement touristique, économique et social de notre Province ;

Considérant qu'à ANDENNE, en 2019, 238 vignettes ont été vendues ;

Considérant qu'une vignette représente en moyenne quatre personnes et, toujours en moyenne, dix visites du Domaine ;

Considérant dès lors que ces 238 vignettes représentent donc 9.520 sorties pour les Andennais ;

Le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE, à l'unanimité :

- demande que la majorité provinciale applique un moratoire ;
- insiste pour que le Collège provincial mette en place, dès l'ouverture du Domaine provincial de Chevetogne, le nouveau système de tarification, qui permettra des recettes aptes à générer une part plus importante d'autofinancement de la structure dans la perspective d'un développement économique durable ;
- invite le Collège provincial à engager au plus tôt une grande opération de débat autour du projet de « Musée Vert » qui associe l'ensemble du Conseil provincial, le Domaine de Chevetogne, les organisations syndicales, les populations du territoire, les associations de défense de l'environnement, les universités et la communauté scientifique, les administrations fonctionnelles de la Région Wallonne, les opérateurs économiques de la zone par l'entremise de l' UCM, etc ;
- demande d'étudier dans des délais raisonnables les meilleures formules en matière de gestion des ressources humaines qui permettent de reclasser, dans l'intérêt de l'institution provinciale, du Domaine provincial de Chevetogne, du contribuable et des agents eux-mêmes le plus grand nombre d'agents nommés qui ont perdu leur poste dans la restructuration de janvier et qui - contre leur gré - sont maintenus en inactivité alors qu'ils souhaiteraient se mettre au service d'un projet mobilisateur ;
- de continuer de soutenir largement les activités sociales, économiques, environnementales et d'inclusion du Domaine provincial de Chevetogne sans impact sur son budget ;

- s'oppose à l'éventuelle privatisation du Domaine dont il considère qu'il doit rester un bien public financé exclusivement par de l'argent public.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS

